



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 81 - AOUT 2013

SOMMAIRE

centre hospitalier Alès- cevennes

Décision - Décision N °376 portant délégation de signature du directeur	1
---	---



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision

centre hospitalier Alès- cevennes

Décision N °376 portant délégation de signature en cas d'absence du directeur

DECISION N°376
PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE DU DIRECTEUR

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33,
Vu l'arrêté ministériel en date du 22 juin 1995 portant nomination de M. Michel GIL, en
qualité de directeur adjoint au centre hospitalier Alès-Cévennes,
Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BARBEZIEUX
en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier Alès-Cévennes,

Le Directeur du Centre Hospitalier Alès-Cévennes

D E C I D E

Article 1- durant les absences ou en cas d'empêchement du Directeur, Monsieur Michel GIL, directeur adjoint, reçoit de la part du chef d'établissement délégation de signature pour l'ensemble des actes relatifs à cette fonction.

Article 2 - durant les absences ou en cas d'empêchement du Directeur et de Monsieur Michel GIL, directeur adjoint, Madame Catherine BARBEZIEUX, directrice adjointe, reçoit de la part du chef d'établissement délégation de signature pour l'ensemble des actes relatifs à cette fonction.

Article 3 - La présente décision annule et remplace la décision n° 270 du 19 septembre 2011.

Article 4- La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et transmise aux intéressés.

Fait à Alès, le vendredi 2 août 2013


Directeur
Francois MOURGUES